

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 juin 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER (arrivé à 19h50)  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE  
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

**Est absent :** M. Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-06-2016**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant « autres sujets » ouvert pour la séance.

**02-06-2016**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 9 MAI 2016**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que les procès-verbaux du 3 et 9 mai 2016 soient adoptés tels que déposés.

**RAPPORT DU MAIRE**

M. le maire fera son rapport écrit et l'expédiera par courriel à chaque membre du conseil.

**03-06-2016**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. MICHEL ST-PIERRE DU 145, RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel St-Pierre a déjà obtenu un permis pour la reconstruction d'un garage au même endroit que celui démolé selon son droit acquis ;

**CONSIDÉRANT QU'**après réflexion M. St-Pierre demande l'autorisation au responsable de l'émission des permis afin de reconstruire un garage plus grand que le règlement le permet, donc, il doit faire une demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel St-Pierre a fait une demande de dérogation mineure sur les lots 5169765, 5169766, 5169787, 5169788, 5169764, 516943 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 145, rue Principale, à l'officier responsable de l'émission des permis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la nature de sa demande est la construction d'un garage en cour avant à 2,51 mètres de la limite de propriété avant. La limite de propriété avant à respecter est de 8 mètres. Un empiètement de 5,49 mètres dans la cour avant.

**CONSIDÉRANT QU'**une convocation du comité du CCU a été faite pour le 2 juin 2016 à 19h afin d'étudier la demande et de transmettre une recommandation au conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du CCU est la suivante :  
Le CCU recommande de ne pas accepter la demande telle que présentée,

Toutefois celui-ci recommande d'accepter que le nouveau bâtiment puisse être construit de façon à ce que son point le plus rapproché de la route soit en ligne avec une ligne imaginaire, tirée le long de la façade de la maison. La dérogation recommandée dépend donc de la distance à laquelle le garage sera construit de la maison.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska conclue comme ceci :

**Qu'il n'accepte pas la recommandation faite par le CCU ;**

**Qu'il autorise la dérogation mineure telle que présentée par M. Michel St-Pierre, c'est-à-dire que le conseil permet la construction d'un garage à 2,51 mètres de la limite de sa propriété avant au lieu de 8 mètres de la limite de propriété avant tel que prescrit au règlement de zonage #127-90.**

**04-06-2016**

### **RÈGLEMENT # 2016-222 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement # 2016-222 sur les dérogations mineures soit adopté et ce, sans changement et sera transmis à la direction générale de la MRC de Kamouraska d'une copie certifiée conforme du règlement et de cette résolution tel que prescrit par l'article 137,2 de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme.

### **RAPPORT DU MAIRE**

M. le maire a fait un résumé verbal des activités du mois d'avril 2016.

**05-06-2016**

### **DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE LABORATOIRE DE SOLS LORS DES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de soumission de gré à gré a été faite à M. Landry de LVM Englobe corporation de Rimouski afin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux, pour trois à quatre visites par semaine de deux à trois heures par visite ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le prix soumis par courriel le 6 mai 2016 de 5 822,40 \$ plus les taxes. Une note est ajoutée en bas de page pour un ajustement si le conseil décide de réaliser des trottoirs.

**06-06-2016**

### **PRÉPARATION DU TERRAIN DU RANG 6, DIRECTION DE SAINTE-HÉLÈNE SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 300 MÈTRES.**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de prix à C.G.Thériault inc. pour la préparation du terrain incluant l'excavation, le remblai du chemin et le nettoyage des fossés du Rang 6 à compter du pont chez Groupe Lebel jusqu'à la Ferme J.F. Ouellet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le prix soumis de 10 989 \$ plus les taxes et autorise les travaux le plus tôt possible afin d'utiliser le matériel récupéré des travaux d'excavation de la rue Principale.

**07-06-2016**

### **FONDS RÉSERVÉS « CARRIÈRES ET SABLIERES »**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'utilisation du fonds « **CARRIÈRES ET SABLIERES** » au compte de grand livre # 59 15700 afin de faire les travaux de réparation de la route à Picard et l'épandage de l'asphalte recyclé dans le Rang 6.

**08-06-2016**

### **ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME ÉVELYNE LÉVESQUE**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres

présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le dépôt de la lettre de démission de Mme Évelyne Lévesque en date du 3 juin 2016.

09-06-2016

#### **EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT** la démission de Mme Évelyne Lévesque comme secrétaire-trésorière adjointe ;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi expédié à l'ensemble de la municipalité dans le journal le Bloc-notes ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche Mme Sophie Poulin de Courval à temps partiel à compter du 13 juin 2016.

10-06-2016

#### **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Jonathan Mercure ;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi parue dans le journal le Placoteux et sur les réseaux sociaux ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence de combler le poste avant la réunion du conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche M. Bruno Bossé comme inspecteur municipal à compter du 15 mai 2016 selon les conditions de travail énumérées dans le contrat de travail signé par les parties.

12-06-2016

#### **DEMANDE D'UNE CARTE DE DÉBIT ET DE CRÉDIT**

**CONSIDÉRANT QUE** le comptoir de la caisse populaire est fermé au bureau municipal ;

**CONSIDÉRANT** les heures d'ouverture limitées de la caisse populaire des Champs et des bois, comptoir de Sainte-Hélène ou à Saint-Alexandre afin de faire des dépôts de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la demande d'une carte de débit et de crédit, émises au nom de Nathalie Blais, directrice générale, au Centre financier des entreprises avec une limite de crédit de 2 500\$ afin que les dépôts puissent se faire au guichet automatique plus facilement et faire certains achats dans les commerces de la région.

13-06-2016

#### **FORMATION EN ÉVALUATION FONCIÈRE À LA MRC MERCREDI LE 22 JUIN.**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à assister à une formation sur des **Notions de base en évaluation foncière** avec monsieur Boutin de Servitech, qui est le fournisseur professionnel, en évaluation de la MRC. Il s'agit d'une synthèse de toutes les tâches à accomplir (tenue à jour, équilibrage, révision, modernisation), il y sera aussi question d'évaluation foncière et de schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que de tout autre sujet pertinent.

14-06-2016

#### **DEMANDE DE M. VITAL OUELLET**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise l'installation d'un ponceau à l'érablière de M. Ouellet aux conditions établies dans la réglementation du ministère des Transports. L'inspecteur ira faire l'inspection afin de s'assurer

que les conditions sont respectées.

15-06-2016

**ACHAT DE DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION SILHOUETTE KALITEC**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat de 2 panneaux de signalisation « merci de ralentir pour ma sécurité » pour installer aux abords de l'école afin de sécuriser la circulation des enfants et ce, au prix de 280 \$ chacun plus les frais de livraison.

16-06-2016

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des salaires du mois d' avril (incluant les DAS de la période) au montant de 12 328,17 \$ plus les frais de 62,57\$ et les comptes à payer totalisant un montant 83 266,39 \$.

17-06-2016

**APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT**

**CONSIDÉRANT** la manifestation organisée par les producteurs de lait du Québec, qui s'est tenue le 2 juin à Ottawa ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif poursuivi est d'augmenter la pression sur le gouvernement fédéral afin que celui-ci agisse rapidement pour que cessent les importations de lait dia filtré.

**CONSIDÉRANT QUE** les producteurs de lait subissent des pertes considérables et que la situation est devenue critique pour plusieurs d'entre eux ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie l'ensemble des producteurs de lait du Québec dans la démarche entreprise auprès du gouvernement fédéral.

18-06-2016

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 22h50.

---

**Roland Leroux, maire**

---

**Nathalie Blais, directrice-générale**